



## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal** **du Vendredi 27 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le 27 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

**Présents** : Mrs PICARD, MIOTTE, PILEYRE, NADALIN, NISSOU  
Mmes RENOFFIO, BEUGNET, RESCH, CHIPPEAUX

**Absents excusés** : Mrs GIUDICI, SAIAH

**Procurations** : Mme GUERET à Mme CHIPPEAUX  
Mme BARRE à Mme RENOFFIO

**Secrétaire** : Mme BEUGNET

### **Approbation du compte rendu du 30 octobre 2015**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil du 30 octobre 2015.

Le Conseil n'émet aucune remarque.

### **Programme travaux ONF 2016 : Etat d'assiette**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Comme chaque année, il convient de valider les coupes de bois ainsi que leur destination.

M. Christophe PILEYRE expose au Conseil le programme des coupes et la destination du bois pour l'année 2016 proposés par l'ONF.

Ainsi, il est proposé :

- la délivrance en affouage pour les habitants pour les parcelles suivantes :
  - parcelle unité de gestion 1 a : 15 m<sup>3</sup>
  - parcelle unité de gestion 2 a : 30 m<sup>3</sup>

Le Conseil après avoir délibéré :

- demander la délivrance en affouage pour les habitants pour les parcelles suivantes :
  - parcelle unité de gestion 1 a : 15 m<sup>3</sup>
  - parcelle unité de gestion 2 a : 30 m<sup>3</sup>
- autorise le Maire à signer tout document afférent,
- fixe le prix de vente en affouage aux habitants à 9 € le stère, limité à 20 stères par famille de Foussemagne exclusivement se chauffant au bois.

## **Fonds de concours investissement : rénovation du monument aux morts**

Pour : **11**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire rappelle la délibération prise le 19 juin 2015 permettant la signature de la convention de demande fonds de concours pour des dossiers en investissement.

Nous comptons rénover du monument aux morts et nous pouvons solliciter la Communautés de Communes pour ce dossier.

Le Conseil après avoir délibéré :

- autorise le Maire à déposer un dossier et à solliciter la CCTB pour la demande de fonds de concours pour la rénovation du monument aux morts,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **Demande de subvention au Ministère de la Défense : rénovation du monument aux morts**

Pour : **11**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire informe le Conseil que la commune pourrait bénéficier d'une subvention du Ministère de de la Défense pour la rénovation du monument aux Morts.

Le coût total du projet s'élève à la somme de **8 900 € HT**.

Ces travaux de rénovation peuvent bénéficier :

- d'une subvention Ministère de la Défenses celle-ci ne pourra être supérieure à 20 % du coût total des travaux HT dans la limite de 1 600 €.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Travaux	8 900 €	• <b>Subventions sollicitées :</b>	
		• DETR 2016	2 670 €
		• Ministère de la Défense	1 600 €
		• CCTB	2 670 €
		• <b>Autofinancement</b>	1 960 €
<b>Total</b>	<b>8 900 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 900 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable à ce projet,
- autorise le Maire à solliciter auprès du Ministère de la Défense une subvention de 1 600 €.

## **Demande de subvention au titre de la DETR 2016 : rénovation du monument aux morts**

Pour : **11**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire informe le Conseil que la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2016 pour la rénovation du monument aux Morts.

Le coût total du projet s'élève à la somme de **8 900 € HT**.

Ces travaux de rénovation peuvent bénéficier :

- d'une subvention au titre de la DETR 2016 catégorie « développement économique, environnemental et touristique ».

## Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Travaux	8 900 €	• <b>Subventions sollicitées :</b>	
		• DETR 2016	2 670 €
		• Ministère de la Défense	1 600 €
		• CCTB	2 670 €
		• <b>Autofinancement</b>	1 960 €
<b>Total</b>	<b>8 900 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 900 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- d autorise Le Maire à solliciter au titre de la DETR 2016 une subvention au taux maximum.
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

### **Rénovation du monument aux morts : demande de subvention aux différentes Associations patriotiques**

Pour : **11**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire rappelle que nous devons procéder à des travaux de rénovation du monument aux morts et nous pouvons solliciter les différentes associations du Souvenirs Français pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil après avoir délibéré :

- autorise le Maire à déposer un dossier et à solliciter à chaque association une subvention.
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **Création d'un terrain multisports : demande de subvention parlementaire**

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **1**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un terrain multisport chemin de la Gasse, avec un accès sécurisé vers le groupe scolaire.

Le Maire rappelle que tout d'abord que la sécurité, le développement physique et sportif de nos enfants sont primordiales et qu'aucune structure n'est aujourd'hui à disposition des écoles et de la jeunesse. Ce terrain de sport pourra être utilisé par les écoles dans le cadre des activités sportives, pour les TAP et aux jeunes de la commune dans le cadre de leurs activités sportives.

Ce site présente plusieurs avantages. Situé au centre du village, à proximité du groupe scolaire, d'un accès facile, à l'emplacement d'un ancien terrain de sport nous économiserons les travaux de mise à niveau et d'aplanissement.

Les caractéristiques du projet ont été étudiées par l'entreprise COLAS et l'entreprise AGORESPACE.

Les travaux se résument en :

- la réalisation d'un chemin d'accès entre le terrain multisport et l'école,
- la réalisation de la structure sous le terrain multisport,
- la réalisation du multisport dimension 12.12 m x 24.66 m,
- la fourniture et la pose de clôture.

Le coût total du projet s'élève à la somme de **81 251 € HT**.

Cet aménagement de sécurité peut bénéficier :

- d'une subvention parlementaire portée par M. Le Sénateur.

Le maître d'ouvrage sera la Commune de Foussemagne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Terrain multisports	81 250 €	• <b>Subventions sollicitées :</b>	
		* Subvention exceptionnelle de l'Etat :	30 625 €
		*CAF :	24 375 €
		*CCTB :	10 000 €
		• <b>Autofinancement et emprunt</b>	16 250 €
<b>Total</b>	<b>81 250 €</b>	<b>Total</b>	<b>81 250 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise le Maire à solliciter auprès de M. Le Sénateur une subvention exceptionnelle de l'Etat de 30 625 €,
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

**Création d'un terrain multisports : demande de subvention parlementaire**

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **1**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un terrain multisport chemin de la Gasse, avec un accès sécurisé vers le groupe scolaire.

Le Maire rappelle que tout d'abord que la sécurité, le développement physique et sportif de nos enfants sont primordiales et qu'aucune structure n'est aujourd'hui à disposition des écoles et de la jeunesse. Ce terrain de sport pourra être utilisé par les écoles dans le cadre des activités sportives, pour les TAP et aux jeunes de la commune dans le cadre de leurs activités sportives.

Ce site présente plusieurs avantages. Situé au centre du village, à proximité du groupe scolaire, d'un accès facile, à l'emplacement d'un ancien terrain de sport nous économiserons les travaux de mise à niveau et d'aplanissement.

Les caractéristiques du projet ont été étudiées par l'entreprise COLAS et l'entreprise AGORESPACE.

Les travaux se résument en :

- la réalisation d'un chemin d'accès entre le terrain multisport et l'école,
- la réalisation de la structure sous le terrain multisport,
- la réalisation du multisport dimension 12.12 m x 24.66 m,
- la fourniture et la pose de clôture.

Le coût total du projet s'élève à la somme de **81 251 € HT**.

Cet aménagement de sécurité peut bénéficier :

- d'une subvention parlementaire portée par M. Le Député.

Le maître d'ouvrage sera la Commune de Foussemagne.

## Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Terrain multisports	81 250 €	• <b>Subventions sollicitées :</b> * Subvention exceptionnelle de l'Etat :	30 625 €
		*CAF :	24 375 €
		*CCTB :	10 000 €
		• <b>Autofinancement et emprunt</b>	16 250 €
<b>Total</b>	<b>81 250 €</b>	<b>Total</b>	<b>81 250 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise le Maire à solliciter auprès de M. Le Député une subvention exceptionnelle de l'Etat de 30 625 €,
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

### **Création d'un terrain multisports : demande de subvention à la Caisse d'Allocation Familiales**

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **1**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un terrain multisport chemin de la Gasse, avec un accès sécurisé vers le groupe scolaire.

Le Maire rappelle que tout d'abord que la sécurité, le développement physique et sportif de nos enfants sont primordiales et qu'aucune structure n'est aujourd'hui à disposition des écoles et de la jeunesse. Ce terrain de sport pourra être utilisé par les écoles dans le cadre des activités sportives, pour les TAP et aux jeunes de la commune dans le cadre de leurs activités sportives.

Ce site présente plusieurs avantages. Situé au centre du village, à proximité du groupe scolaire, d'un accès facile, à l'emplacement d'un ancien terrain de sport nous économiserons les travaux de mise à niveau et d'aplanissement.

Les caractéristiques du projet ont été étudiées par l'entreprise COLAS et l'entreprise AGORESPACE.

Les travaux se résument en :

- la réalisation d'un chemin d'accès entre le terrain multisport et l'école,
- la réalisation de la structure sous le terrain multisport,
- la réalisation du multisport dimension 12.12 m x 24.66 m,
- la fourniture et la pose de clôture.

Le coût total du projet s'élève à la somme de **81 251 € HT**.

Cet aménagement de sécurité peut bénéficier :

- d'une subvention portée par la Caisse d'Allocation Familiales

Le maître d'ouvrage sera la Commune de Foussemagne.

## Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Terrain multisports	81 250 €	• <b>Subventions sollicitées :</b>	
		* Subvention exceptionnelle de l'Etat :	30 625 €
		*CAF :	24 375 €
		*CCTB :	10 000 €
		• <b>Autofinancement et emprunt</b>	16 250 €
<b>Total</b>	<b>81 250 €</b>	<b>Total</b>	<b>81 250 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocation Familiales une subvention de 324 375 €,
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

### **Création d'un terrain multisports : demande de subvention à la C.C.T.B.**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un terrain multisport chemin de la Gasse, avec un accès sécurisé vers le groupe scolaire.

Le Maire rappelle que tout d'abord que la sécurité, le développement physique et sportif de nos enfants sont primordiales et qu'aucune structure n'est aujourd'hui à disposition des écoles et de la jeunesse. Ce terrain de sport pourra être utilisé par les écoles dans le cadre des activités sportives, pour les TAP et aux jeunes de la commune dans le cadre de leurs activités sportives.

Ce site présente plusieurs avantages. Situé au centre du village, à proximité du groupe scolaire, d'un accès facile, à l'emplacement d'un ancien terrain de sport nous économiserons les travaux de mise à niveau et d'aplanissement.

Les caractéristiques du projet ont été étudiées par l'entreprise COLAS et l'entreprise AGORESPACE.

Les travaux se résument en :

- la réalisation d'un chemin d'accès entre le terrain multisport et l'école,
- la réalisation de la structure sous le terrain multisport,
- la réalisation du multisport dimension 12.12 m x 24.66 m,
- la fourniture et la pose de clôture.

Le coût total du projet s'élève à la somme de **81 251 € HT**.

Cet aménagement de sécurité peut bénéficier :

- d'une subvention portée par la Communauté de Communes Tilleul Bourbeuse.

Le maître d'ouvrage sera la Commune de Foussemagne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Terrain multisports	81 250 €	• <b>Subventions sollicitées :</b>	
		* Subvention exceptionnelle de l'Etat :	30 625 €
		*CAF :	24 375 €
		*CCTB :	10 000 €
		• <b>Autofinancement et emprunt</b>	16 250 €
<b>Total</b>	<b>81 250 €</b>	<b>Total</b>	<b>81 250 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes Tilleul Bourbeuse une subvention de 10 000 €,
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

**Schéma Départemental Intercommunal : avis sur le projet préfectoral**

Pour : 4

Contre : 2

Abstention : 5

**Vu**

- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5210-1-1,

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet préfectoral de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 12 octobre 2015 par Monsieur le Préfet.

Le projet de SDCI, outre la suppression d'un certain nombre de syndicats, dont le syndicat du RPI Fousse-magne-Reppe préconise :

- La fusion de la CCTB et de la CAB
- La fusion de la CCHS et de la CCPSV
- Le statu quo pour la CCST

Dans le cadre de la prochaine CDCI qui est prévue le 14 décembre, nous devons nous prononcer pour ou contre la proposition du préfet.

Le conseil après avoir délibéré :

- **émet** un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé concernant la fusion de la CCTB et de la CAB.

**Schéma Départemental Intercommunal : Suppression du Syndicat des Eaux**

Pour : 4

Contre : 2

Abstention : 5

**Vu**

- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5210-1-1,

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet préfectoral de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 12 octobre 2015 par Monsieur le Préfet.

Le projet de SDCI, outre la suppression d'un certain nombre de syndicats, dont le syndicat du des Eaux de la Saint Nicolas

Dans le cadre de la prochaine CDCI qui est prévue le 14 décembre, nous devons nous prononcer pour ou contre la proposition du préfet.

Le conseil après avoir délibéré :

- **émet** un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé concernant la dissolution du Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas.  
Cette décision compliquant la distribution de l'eau dans notre bassin de vie.

### **Schéma Départemental Intercommunal : Suppression du RPI Fousse-magne - Reppe**

Pour : **11**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**Vu**

- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5210-1-1,

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet préfectoral de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 12 octobre 2015 par Monsieur le Préfet.

Le projet de SDCI, outre la suppression d'un certain nombre de syndicats, dont le syndicat du RPI Fousse-magne – Reppe.

Dans le cadre de la prochaine CDCI qui est prévue le 14 décembre, nous devons nous prononcer pour ou contre la proposition du préfet.

Le conseil après avoir délibéré :

- **émet** un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé concernant la dissolution du RPI Fousse-magne/Reppe.

Cette structure pilotée par des bénévoles régit de façon harmonieuse le fonctionnement des écoles, sa suppression n'apportant aucune économie et aucun avantage.

### **Mise en sécurité de l'ancienne synagogue : demande de subvention au titre de la DETR 2016**

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **1**

Par délibération du 30 octobre 2015, le Conseil Municipal approuvait la décision de mise hors d'eau et d'air de l'ancienne synagogue inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et la mise en valeur du MIKVé découvert lors de la démolition partielle de la Maison du Rabbin.

La commune a dû faire face à la découverte de fondations en chêne sous la synagogue, les travaux ont démarré en novembre 2013 et ont été interrompus en mars 2014.

Le projet de déconstruction étudié par la SODEB et la CETEC en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France porte sur la sauvegarde de la Synagogue ainsi que la valorisation du Mikvé.

Ce projet comprend principalement :

- des travaux de fermeture des baies de la synagogue ;
- l'écrêtage de certains murs de la maison du Rabbin ;
- la remise en état des abords du site, la mise en place de protection collective ponctuelle.

Le coût total du projet s'élève à la somme de **66 000 € HT suivant les estimations de la SODEB.**

Cet aménagement de sécurité peut bénéficier :

- d'une subvention au titre de la DETR 2016.

Le maître d'ouvrage sera la Commune de Foussemagne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Honoraires SODEB	4 000 €	• <b>Subventions sollicitées :</b>	
• Honoraires CETEC	4 460 €	* DETR 2016 :	19 800 €
• Travaux de mise sécurité	50 000 €	*DRAC :	13 200 €
• Honoraires divers	2 540 €	*Conseil Départemental :	19 800 €
• Imprévus	5 000 €	• <b>Autofinancement et emprunt</b>	13 200 €
<b>Total</b>	<b>66 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>66 000 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise le Maire à solliciter au titre de la DETR 206 une subvention au taux de 30 % soit un montant de 19 800 €,
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

**Mise en sécurité de l'ancienne synagogue : demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)**

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **1**

Par délibération du 30 octobre 2015, le Conseil Municipal approuvait la décision de mise hors d'eau et d'air de l'ancienne synagogue inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et la mise en valeur du MIKVé découvert lors de la démolition partielle de la Maison du Rabbín.

La commune a dû faire face à la découverte de fondations en chêne sous la synagogue, les travaux ont démarré en novembre 2013 et ont été interrompus en mars 2014.

Le projet de déconstruction étudié par la SODEB et la CETEC en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France porte sur la sauvegarde de la Synagogue ainsi que la valorisation du Mikvé.

Ce projet comprend principalement :

- des travaux de fermeture des baies de la synagogue ;
- l'écrtage de certains murs de la maison du Rabbín ;
- la remise en état des abords du site, la mise en place de protection collective ponctuelle.

Le coût total du projet s'élève à la somme de **66 000 € HT suivant les estimations de la SODEB.**

Cet aménagement de sécurité peut bénéficier :

- d'une subvention de la DRAC.

Le maître d'ouvrage sera la Commune de Foussemagne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Honoraires SODEB	4 000 €	• <b>Subventions sollicitées :</b>	
• Honoraires CETEC	4 460 €	* DETR 2016 :	19 800 €
• Travaux de mise sécurité	50 000 €	*DRAC :	13 200 €
• Honoraires divers	2 540 €	*Conseil Départemental :	19 800 €
• Imprévus	5 000 €	• <b>Autofinancement et emprunt</b>	13 200 €
<b>Total</b>	<b>66 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>66 000 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise le Maire à solliciter à la DRAC une subvention au taux de 20 % soit un montant de 13 200 €,
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

**Mise en sécurité de l'ancienne synagogue : demande de subvention au Conseil Départemental**

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **1**

Par délibération du 30 octobre 2015, le Conseil Municipal approuvait la décision de mise hors d'eau et d'air de l'ancienne synagogue inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et la mise en valeur du MIKVé découvert lors de la démolition partielle de la Maison du Rabbin.

La commune a dû faire face à la découverte de fondations en chêne sous la synagogue, les travaux ont démarré en novembre 2013 et ont été interrompus en mars 2014.

Le projet de déconstruction étudié par la SODEB et la CETEC en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France porte sur la sauvegarde de la Synagogue ainsi que la valorisation du Mikvé.

Ce projet comprend principalement :

- des travaux de fermeture des baies de la synagogue ;
- l'écrêtage de certains murs de la maison du Rabbin ;
- la remise en état des abords du site, la mise en place de protection collective ponctuelle.

Le coût total du projet s'élève à la somme de **66 000 € HT** suivant les estimations de la SODEB.

Cet aménagement de sécurité peut bénéficier :

- d'une subvention du Conseil Départemental.

Le maître d'ouvrage sera la Commune de Foussemagne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Honoraires SODEB	4 000 €	• <b>Subventions sollicitées :</b>	
• Honoraires CETEC	4 460 €	* DETR 2016 :	19 800 €
• Travaux de mise sécurité	50 000 €	*DRAC :	13 200 €
• Honoraires divers	2 540 €	*Conseil Départemental :	19 800 €
• Imprévus	5 000 €	• <b>Autofinancement et emprunt</b>	13 200 €
<b>Total</b>	<b>66 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>66 000 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise le Maire à solliciter au Conseil Départemental une subvention au taux de 30 % soit un montant de 19 800 €,
- autorise Le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

**Questions diverses**

Mme RENOFFIO

Mme Renoffio fait remarquer au Conseil que le pignon de la maison brûlée au faubourg Saint Antoine s'est écroulé.

Le Maire informe que le propriétaire a déposé dans nos services une demande de permis de démolir et un permis de construire.

Mme Renoffio demande pourquoi le choux qui se trouve sur la route n'a toujours pas été balayé et ramassés par les employés communaux.

Mme Chippeaux demande s'il ne serait pas envisageable d'employer des personnes en contrat en CAE surtout si les employés ont une surcharge de travail et qu'ils ne peuvent pas gérer seuls leurs travaux.

Le Maire propose de regarder et s'il sera possible de budgétiser sur 2016.

M. MIOTTE

M. Miotte souhaiterait savoir si les travaux de la « Petite Chapelle » avancent. Les travaux sont en cours.

Ferme BELET : Ne serait-il pas possible d'étudier une solution de bail emphytéotique, le Maire a déjà envisagé cette piste.

Local aérostiers : M. Miotte souhaiterait savoir qui est propriétaire du bâtiment et du terrain. Le Maire répond que ce bâtiment et son terrain sont une propriété de la Commune. Il y a eu une confusion au niveau des impôts.

Mme CHIPPEAUX

Mme Chippeaux informe que plusieurs enfants jouent avec le grillage de l'école. Ils se suspendent dessus, ils le secouent. Le Maire indique qu'il fera le nécessaire.

Mme Chippeaux demande s'il ne serait pas possible d'installer un sens de circulation sur le parking de l'école maternelle.

La séance a été levée à 22 h 00.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,

